



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 18 mai 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 mai 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, ,
Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier,
David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet,
Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Christophe Couic, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec,
Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h,
Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen,

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Serge Nilly. a donné pouvoir à Stéphane Guillevin

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

**17. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET LE
DEPARTEMENT RELATIVE A L'EXTENSION/RENOVATION DU GYMNASE DE
KERJOUANNEAU**

Exposé :

La Ville procède actuellement aux travaux de rénovation/extension du gymnase municipal de Kerjouanneau.

Situé à proximité du collège public de la Villemarqué, cet équipement sportif est utilisé tout au long de l'année scolaire par les élèves de cet établissement.

Par décision de la Commission permanente du 7 décembre 2015, le Département a attribué une subvention de 1 517 765 € pour le financement de cette opération d'un coût de 2 957 141 € HT.

Il convient désormais de conclure une convention de partenariat avec le Département afin d'arrêter le cadre général de mise à disposition du gymnase au collège de la Villemarqué.

Il est en particulier stipulé que la Ville s'engage à octroyer au collège des créneaux horaires permettant la pratique de l'EPS dans le cadre des programmes scolaires, de l'UNSS, et des éventuelles sections sportives ou associations sportives du collège.

La convention sera conclue pour une durée de 30 ans.

Une convention d'occupation sera conclue entre la Ville et le collège pour définir les modalités pratiques d'utilisation du gymnase.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département relative à l'extension/rénovation du gymnase de Kerjouanneau

Avis favorable de la commission sport du 3 mai 2016

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 12 mai 2016

P.J. : projet de convention

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ